

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

---

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT 1008-00-42

*« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé, concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »*

- Avis de motion : 16 janvier 2024
- Dépôt du projet de règlement : 16 janvier 2024
- Adoption du règlement : 13 février 2024

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca).

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 février 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière